

l'assermentation de ministres obligés de se faire réélire, de ministres ayant pris charge de l'administration des affaires publiques.

M. CAHAN: L'explication est puéride,...

Le très hon. MACKENZIE KING: Oh non.

M. CAHAN: ... parce que le très honorable député reconnaît avoir confié à des membres du Conseil privé l'administration provisoire de certains départements sans lui faire prêter le serment d'office, étant donné que leur titre et leur serment de conseillers privés les autorisaient à remplir provisoirement les fonctions qui leur étaient assignées par décret du conseil. Le très honorable député a provoqué une situation sans précédent dans l'administration du pays. Je ne critiquerai pas davantage les motifs qui l'ont inspiré, mais cette situation ne pouvait se résoudre sans mesures exceptionnelles. Du reste, le très honorable député cherchera en vain quelque précédent de nature à démontrer ou à établir quelque chose d'irrégulier ou d'inconstitutionnel dans la formation de ce qu'il appelle "le gouvernement fantôme".

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je demande à proposer l'ajournement de la Chambre, et cela pour trois raisons. Premièrement, parce que nous n'avançons guère les choses; deuxièmement, parce que je compte trouver certains honorables députés en meilleur état d'esprit lorsque nous nous réunirons de nouveau; et troisièmement, afin d'attirer l'attention de l'éminent député qui appartient au grand parti libéral sur l'opinion exprimée par M. Asquith précisément sur le point tant discuté ce soir. Ce n'est là qu'un petit extrait des commentaires nombreux sur cette question, mais je crois que mon honorable ami pourrait y trouver matière à réflexion, étant données certaines affirmations formulées ce soir. M. Asquith dit:

En ce pays, la dissolution du parlement est l'une des prérogatives de la couronne. C'est un reste de la féodalité, passé, et avec raison, je crois, dans notre système constitutionnel, cela ne signifie pas que la couronne doit l'exercer de sa propre volonté et sans l'avis de ministres responsables...

L'hon. M. DUNNING: Ce n'est pas là le sens.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Parfaitement, je tâche toujours d'être juste envers mes honorables amis et de citer tout ce qui paraît à leur avantage. Peut-être approuveront-ils ce qui va suivre:

...mais cela signifie que la couronne n'est pas obligée d'accepter le conseil d'un gouvernement particulier d'exposer ses sujets à l'agitation et à la tourmente

14012-3363

d'une série d'élections générales, du moment qu'elle peut trouver des ministres prêts à essayer autrement.

L'hon. M. DUNNING: Des ministres.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais il n'y en a pas de ministres.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Cela est en date du 18 décembre 1922, et si mes honorables amis veulent poursuivre la lecture, ils verront un peu plus bas que le premier ministre, le véritable conseiller de la couronne, peut s'attribuer tous les portefeuilles et faire administrer les différents départements par autant de ministres intérimaires.

M. CAHILL: Mais il n'a personne à la Chambre pour recevoir les crédits.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Plus loin, Asquith dit:

L'idée qu'un ministre dans l'impossibilité de commander une majorité dans la Chambre des communes, qui est en minorité de 31 p. 100, a le droit de demander une dissolution est aussi subversive de l'usage constitutionnel qu'elle serait, dans mon opinion, nuisible au bien général et souveraine de la nation.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député vient de citer l'opinion de M. Asquith en matière de dissolution. N'est-il pas vrai qu'en 1914, M. Asquith a demandé la dissolution au commencement de l'année et encore à la fin de l'année, et que chaque fois Sa Majesté le Roi la lui a accordée?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Voilà ce que dit M. Asquith et il est plus vieux et plus sage maintenant, et il connaît la loi.

L'hon. E. M. MACDONALD: Il n'y a là rien qui justifie l'attitude de mon honorable ami.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il y a autre chose à considérer à ce sujet.

M. GARLAND (Bow-River): Ne vaudrait-il pas mieux remettre cela à demain?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Oui je voulais faire cela. Il y a quelque chose qui doit être réellement examiné en rapport avec cette affaire, pas avec chaleur ni passion ni rien de la sorte, mais simplement en y appliquant un peu de sens commun.

(Rapport est fait sur l'état de la question.)

#### AJOURNEMENT

L'hon. sir HENRY DRAYTON propose l'ajournement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander quelles questions nous aurons à débattre demain et dans quel ordre elles le seront?